

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DCP_2026150

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 01/07/2026

Objet : signature du bail commercial relatif aux locaux sis 5 rue saint jacques Ã€ tourcoing

Nature : ArrÃ¢tÃ©s individuels

Matière : Commande Publique - Autres types de contrats

Date de télétransmission : 01/07/2026 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : D_cison 150 relative la signature du bail commercil des locaux rue st jacques _ tourcoing.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20260701-DCP_2026150-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 01/07/2026



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2026_0150

**Signature du bail commercial relatif
aux locaux sis 5 rue Saint Jacques à
Tourcoing**

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 214-1 et suivants,

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son alinéa 5°,

Vu la décision DFCPAJI_D2026_0095 du 2 avril 2026 relative à la préemption du fonds de commerce « My Atelier » ;

Vu la signature de l'acte de cession dudit fonds de commerce, conclu entre la Ville de Tourcoing et la SARL My Atelier, prévue le 4 juillet 2026,

Considérant que la société KARLADAM SARL est propriétaire des locaux sis 5 rue Saint Jacques à Tourcoing (59 200) et est donc désignée comme Bailleur,

Considérant que lors de la cession du fonds de commerce, la cession du droit au bail en tant qu'élément incorporel de ce dernier a été consentie par la société SARL My Atelier,

Considérant qu'aux termes de l'acte de cession authentique, il a été expressément convenu entre les parties et le bailleur, présent à la signature que « A titre de condition essentielle et déterminante des présentes, les parties ont convenu, qu'il devrait être signé concomitamment à la signature de l'acte authentique de cession, un nouveau bail commercial »,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer le bail commercial relatif à la location, sis 5 rue Saint Jacques à Tourcoing (59200), d'un local à usage de restaurant avec la société KARLADAM SARL, société à responsabilité limitée au capital de 1000,00, ayant son siège social à PARIS (59200), 25 rue de Ponthieu, identifiée au SIREN sous le numéro 821039823 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

Le bail est consenti moyennant un loyer annuel global de 20 160€ TTC (vingt mille cent soixante euros toutes taxes comprises) pour neuf années entières et consécutives à compter de la signature du bail. La Ville de Tourcoing s'acquittera en sus des charges prévues par le bail commercial.

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorière pour information.

ARTICLE 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.

Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le - 1 JUIL. 2026

Doriane BECUE,
Maire de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : - 1 JUIL. 2026

Publié sur le site interne de la Ville le : - 1 JUIL. 2026

